



Litige Déblocage PERP

Par nathis62

Bonjour,

je souhaite débloquent mon PERP étant en fin de droit aux allocations chômage suite à un licenciement économique en 2009. J'ai eu un CDD de 18 mois entre mon licenciement et mes fin de droit aux allocations chômage, ce CDD a repoussé mes allocations chômage évidemment. On me dit que je ne pourrai peut être pas débloquent mon PERP car j'ai eu un CDD entre mon licenciement et mes fin de droit aux chômage. Malgré tout, mes fin de droit aux allocations chômage sont bien suite à mon licenciement économique, sinon je serais toujours dans ma boîte à bosser.... Pouvez vous me dire si l'organisme à le droit de ne pas faire le débloquent par rapport à mon CDD que j'ai eu entre deux. Merci de votre réponse.